COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée incidences de la PAC 2023 sur l'élevage des Hautes-Pyrénées

La Politique Agricole Commune donne les orientations de l'agriculture sur les territoires européens. Elle a donc un impact sur la vie de nos territoires de montagne, comme dans les Hautes-Pyrénées où l'agriculture occupe une grande surface et génère plus de 5% des emplois. La future PAC est prévue pour 2023 et les négociations avec les états de la communauté européenne ont débuté. La PAC comprend des aides financières allouées aux agriculteurs. Ces aides sont inclues dans leurs revenus dans le but de maintenir leur activité, la spécificité de production et l'économie du territoire. Dans notre département, l'élevage représente la majeure partie des productions. Cette agriculture participe entièrement à la vie de nos territoires, à l'économie de notre département et à son attractivité que ce soit pour y vivre comme pour le tourisme.

Le couple homme/animal veille à l'entretien de nos montagnes et permet de maintenir l'activité touristique qui est un pilier économique de notre département. En effet, les surfaces pastorales sont des terres entretenues par nos troupeaux pour permettre la venue de touriste en saison estivales ! Ce sont des ressources qui rentrent dans l'alimentation des troupeaux et apportent une saveur toute particulière à nos produits. Afin de maintenir l'activité pastorale sur nos territoires, il est nécessaire qu'elles soient reconnues en tant que tel ! Préserver la biodiversité, l'ouverture de ces espaces, la lutte contre les incendies, l'entretien et la vie de nos territoires : voilà en quoi consiste cette activité ! Ces surfaces offrent également des ressources alimentaires aux troupeaux lors des périodes de sécheresse, lorsqu'il n'y a plus d'herbe. Vous l'aurez compris, ces joyaux sont essentiels à notre survie ainsi qu'à la survie de l'économie de notre département très prisé tant l'hiver que l'été.

La PAC souvent décriée pour ses affres administratives reste essentielle à notre agriculture départementale et représente globalement 1/3 du chiffre d'affaires avec de grandes variations selon les systèmes et les territoires. Au cœur des négociations pour la mise en place de la réforme 2023, nous restons vigilants sur le maintien des équilibres de ce nouveau programme et sur l'accessibilité aux différents dispositifs pour nos agriculteurs. Si en moyenne nos exploitations perçoivent 30% d'aide en moins que l'exploitation moyenne française, ces aides sont vitales à leur viabilité, les revenus moyens de nos exploitations restant inférieurs de moitié à la moyenne nationale. Nous mesurons déjà les effets catastrophiques de la suppression en 2017 des aides aux zones défavorisées dans nos coteaux.

La PAC 2023 sera résolument orientée vers l'agro écologie et nous y sommes favorables car notre agriculture est résolument agro écologique. Encore faut-il que les indicateurs des mesures proposées soient applicables pour nos petites exploitations familiales morcelées et dispersées. La volonté de modéliser tout notre espace naturel sur des applications informatiques ne manque pas de nous interroger voire de nous inquiéter car la nature n'a rien de normalisé et l'essence de l'agriculture est l'adaptation. Le déploiement des contrôles avec des applications informatiques et des modélisations n'est pas propre à nous rassurer sur la prise en compte de nos spécificités et nos nécessaires adaptations.

Une réforme qui va accentuer le conditionnement des aides au verdissement des pratiques. Là encore notre petite agriculture familiale répond largement à cette vision, mais elle ne doit pas être laissée pour compte en traduisant le verdissement par des procédures administratives complexes nécessitant de grosses compétences et disponibilités administratives peu compatibles avec nos schémas d'exploitations.

Selon les dernières informations, des négociations sur la PAC sont effectivement en cours et il pourrait y avoir une remise en cause des aides couplées. Notamment une baisse envisagée de 250 millions d'euros des aides couplées au cheptel bovin viande. Ces aides sont attribuées aux agriculteurs afin de compenser les pertes liées aux variations des coûts de production. Par exemple, si aujourd'hui un veau se vend au même prix qu'il y a 20 ans, les états membres, par le biais de la PAC ont fait le choix de proposer aux agriculteurs des aides couplées. Ce système permet de faire face et de compenser la non-hausse du prix de nos animaux !

Que l'on soit clair, la PAC ne doit pas sacrifier l'élevage. Cela entrainerait un impact irréversible sur notre agriculture de côteaux et de montagne. Tout un secteur serait mis à mal voire détruit. A qui les céréaliers vont vendre leurs productions si nos bêtes ne sont plus ?

La DGPE (Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des entreprises) nous a également présenté un nouvel outil, Lidar.

Le Lidar permet d'établir une cartographie en 3 dimensions à l'aide d'un télémètre laser mesurant une distance à partir d'un système aéroporté (avion, hélicoptère, drone, …).

Ce système permet de distinguer les bâtiments ou les rochers et de cartographier la hauteur de la végétation (arbres, arbustes, ...). Il peut également permettre de détecter la présence de végétation sur le sol mais ne détecte pas toujours l'herbe rase et ne peut donc pas faire dans toutes les situations la distinction entre herbe et sol nu (minéral). Des anomalies sont également constatées sur des parcelles boisées où ce système ne peut accéder ni à la densité de l'herbe ni à sa hauteur.

Ce système numérique ne serait donc pas adapté pour notre territoire, riche en prairies boisées et en estives. Les mesures prises par le Lidar ne serait pas fiables et engendrerait diverses problématiques au sein de notre département.

Conscient de la nécessaire évolution des pratiques de traçabilité de nos pratiques, la Chambre d'Agriculture engage un gros programme d'accompagnement des agriculteurs dans la gestion numérique de leurs exploitations au travers de formations à l'autonomie numérique en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) des Hautes-Pyrénées.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets pour nos agriculteurs qu'ils soient en plaine, en coteau ou en montagne. La future PAC ne doit pas contribuer à la perte de certaines productions au profit d'autres. Nous devons impérativement retrouver un équilibre afin de ne laisser personne sur le bord du chemin !

Christian FOURCADE, Président de la FDSEA 65	Pierre MARTIN, Président de la Chambre d'Agriculture 65	Nicolas PEBILLE, Président des JA 65